

POINT SUR LE PROJET DE « NOUVEAU CENTRE »

Contexte

1. La tour de 8500 m² qui héberge les activités du CIRC a ouvert ses portes en 1972. La construction de ce bâtiment a été financée conjointement par l'Etat français, le Département du Rhône et la Ville de Lyon, sur un terrain appartenant à la Ville de Lyon.
2. Du fait de l'expansion des activités du CIRC, trois structures supplémentaires ont été construites par la suite sur le site foncier. Le bâtiment du Centre de ressources biologiques (BRC) et le bâtiment Latarjet ont été construits avec des financements du Conseil de Direction, et le Sasakawa Memorial Hall (qui englobe le Hall Princesse Takamatsu) grâce à une généreuse donation de l'industrie japonaise de la construction navale. L'ensemble des bâtiments fait maintenant 10 050 m².
3. Depuis 2008, plusieurs rapports techniques ont révélé le mauvais état de l'infrastructure de la tour. En 2012, l'ensemble des partenaires locaux et le Conseil de Direction ont reconnu que son état était tel que le Centre ne pourrait continuer à l'occuper plus de cinq à sept ans. Après présentation de différentes options permettant au siège du CIRC de rester à Lyon, le Conseil de Direction a adopté la proposition des autorités locales de le transférer dans un bâtiment neuf situé sur un nouveau terrain, pour constituer un « Nouveau Centre ».
4. Tout au long du processus d'examen des différentes options pour le siège du CIRC, le Secrétariat a bénéficié d'un fort soutien et de la collaboration des partenaires locaux, c'est-à-dire la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon (dénommée auparavant le Grand Lyon), le Département du Rhône et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (anciennement Région Rhône-Alpes), ainsi que la Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes qui représente l'Etat au niveau local. La volonté de continuer à héberger le Centre a été confirmée au plus haut niveau de l'Etat français et réitérée par le représentant de la France au Conseil de Direction.

Etat de la tour

5. Depuis 2012, la Ville de Lyon investit dans un programme de réparations d'urgence (ventilation, climatisation et chauffage) pour que la tour puisse rester habitable pendant cinq à sept ans. Malgré ces travaux, l'état du bâtiment reste très préoccupant et entraîne continuellement des interruptions imprévues des activités du CIRC. Au cours de l'année 2016, il s'est produit

plusieurs incidents notables : chute de morceaux de béton des piliers des façades, fuites d'eau importantes et infiltration d'eau de pluie dans les bureaux, les laboratoires et les salles de la bio banque lors des orages ; ruptures continues de tuyaux du fait du vieillissement du réseau de canalisations à tous les niveaux de la tour et plusieurs coupures de courant importantes qui ont révélé des défaillances dans le système électrique du bâtiment.

6. Suite à ces problèmes récurrents et importants dans le fonctionnement quotidien du Centre et considérant les délais à prévoir avant de pouvoir déménager dans le « Nouveau Centre » par rapport à ce qui avait été prévu initialement (fin 2019), le Secrétariat a alerté les partenaires locaux qu'il risquait d'être nécessaire de reloger le Centre dans d'autres bâtiments avant l'achèvement du projet de « Nouveau Centre ». Des analyses effectuées précédemment par la Métropole de Lyon avaient montré que les implications financières d'un tel déménagement pour une période de deux ans se situaient autour de 28 millions d'euros. Lors de sa 53^{ème} session de janvier 2017, le Conseil scientifique a exprimé ses craintes que l'état de la tour ne compromette la continuité des activités du Centre.

7. A titre de mesure d'atténuation et pour évaluer la viabilité des locaux actuels à la lumière du nouveau calendrier, le déménagement dans le bâtiment du « Nouveau Centre » étant prévu maintenant pour 2021, le Secrétariat avait demandé à la Ville de Lyon, en décembre 2014, d'effectuer à nouveau un diagnostic technique complet de l'état du bâtiment et de ses infrastructures. Ce diagnostic a été réalisé en décembre 2015, avec une seconde phase en mars 2016 ; sur cette base, le Secrétariat et la Ville de Lyon ont établi un programme détaillé et continu de travail pour gérer les différents problèmes techniques au moment de leur survenue ou de façon stratégique, de façon à minimiser le risque de se retrouver en situation d'urgence majeure.

Financement du projet

8. Suite à l'étude détaillée commandée par le Grand Lyon en 2012–2013, le Secrétariat avait présenté au Conseil de Direction, lors de sa 55^{ème} session, un projet de nouveau bâtiment de 12 685 m² pour un coût de 64,5 millions d'euros. Au cours des discussions qui se sont ensuivies avec les Ministères français à Paris, la taille du projet a dû être revue pour s'aligner sur les normes françaises, et aboutir à la proposition finale d'un bâtiment de 11 060 m² pour un coût estimé à 48,3 millions d'euros. Lors de ces négociations, nous avons aussi été informés que le projet serait dirigé par l'équipe de la Métropole de Lyon (anciennement le Grand Lyon), sous la direction de M. Gérard Collomb, Maire de la ville de Lyon et Président de la Métropole. Ce nouveau projet révisé a été soumis au Conseil de Direction lors de sa 56^{ème} session en mai 2014 et approuvé, alors que la décision sur le financement du Gouvernement français était toujours en suspens.

9. A la fin de l'année 2015, le Gouvernement français et les autorités locales ont confirmé par un accord leur financement conjoint du projet de « Nouveau Centre » pour reloger le CIRC dans le quartier du Biopôle de Gerland, sur un terrain mis à disposition par la Ville de Lyon, avec une enveloppe de 48 millions d'euros, provenant de :

- Etat français : 17 millions d'euros
- Métropole de Lyon : 18 millions d'euros
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 13 millions d'euros

10. C'est alors que, au début de l'année 2016, au moment de finaliser la définition de l'envergure du projet et le cahier des charges (étude « programmatrice ») qui avait débuté en 2014, l'équipe de la Métropole de Lyon affectée à ce projet a fait savoir que l'enveloppe financière consentie par l'Etat français et les autorités locales ne serait pas suffisante pour répondre aux exigences du CIRC. Etant donné que la révision du projet par les autorités françaises en 2013 avait déjà abouti à une diminution de 16,2 millions d'euros – soit 1 625 m² par rapport au projet initial, il n'était plus possible de procéder à de nouvelles coupes budgétaires

11. Pour s'assurer une marge budgétaire, le Secrétariat a rencontré M. Gérard Collomb en mai 2016, ce qui a permis de se mettre d'accord sur une augmentation du budget du « Nouveau Centre », pour atteindre 49,26 millions d'euros (au lieu de 48 millions d'euros), grâce au versement d'une partie du montant anticipé de la vente prochaine des immeubles Latarjet et BRC, propriétés du CIRC qui, d'après les estimations de la Ville de Lyon, pourraient valoir à eux deux 2,5 millions d'euros. Le Conseil de Direction, dans sa Résolution [GC/55/R12](#), s'était engagé à restituer ces bâtiments aux autorités locales sans compensation, mais à la condition que le pays hôte et les partenaires locaux mettent à sa disposition des locaux adaptés à ses besoins.

Situation actuelle, prochaines étapes et échéancier du projet

12. Suite à l'accord financier mentionné ci-dessus, le Secrétariat du CIRC a validé le « Programme » du Nouveau Centre (cahier des charges technique et fonctionnel détaillé) et la Métropole de Lyon a lancé le 13 mai 2016 un appel d'offres de conception-réalisation du bâtiment.

13. Neuf équipes mixtes ont exprimé leur intérêt. Le jury nommé pour une première sélection s'est réuni le 4 novembre 2016, le CIRC étant représenté par son Directeur, pour sélectionner les équipes les plus à même de concourir pour le projet.

14. Les cinq équipes sélectionnées ont reçu le 27 janvier 2017 les documents d'appel d'offres, comprenant le cahier des charges, et devraient soumettre leurs projets pour le 28 mai 2017.

15. Sauf nouveaux délais importants, l'échéancier devrait être le suivant :

- *Printemps et été 2017* : analyse des cinq projets par le Comité technique.
- *Automne 2017* : « Deuxième tour » du jury pour sélectionner le meilleur projet.
- *Hiver 2017–Hiver 2018* : conception des plans et procédures administratives.
- *Printemps 2019–Hiver 2020* : travaux de construction.
- *Printemps 2021* : travaux sous la direction du CIRC et déménagement.
- *Juin 2021* : ouverture du « Nouveau Centre ».

16. La finalisation de l'étude « Programmiste » a permis au Secrétariat d'évaluer plus précisément le coût du projet, ce qui a suscité des discussions pour savoir si certains éléments de coût relevaient (ou pas) du budget de la Métropole de Lyon. Il s'agit notamment du déménagement et de l'installation de certains éléments opérationnels du CIRC (par exemple le déménagement des échantillons de la biobanque, en nombre important et qui nécessitent un transport spécialisé), et l'achat, le transport et l'installation de paillasse et d'équipements de laboratoire ainsi que l'installation d'équipements de sécurité particuliers selon les exigences des Normes de sécurité des Nations Unies.

17. D'autres coûts potentiellement associés au déménagement relèvent de la modernisation nécessaire pour assurer un cadre de travail le meilleur possible au nouveau siège du CIRC. Cela inclut le remplacement d'une partie du mobilier, trop vieux ou trop grand, de certains équipements de laboratoire obsolètes, ainsi que des systèmes audiovisuels de l'auditorium et des salles de réunion. Le Centre devra également remplacer les vieux congélateurs de la biobanque et passer à un système plus moderne entièrement automatisé.

18. L'ensemble des coûts supplémentaires a été estimé à 7,78 millions d'euros, dont une grande partie correspond à la modernisation de la biobanque. Le Secrétariat souhaiterait commencer à travailler bien en amont pour déterminer en détail les différents éléments de coût du déménagement et s'employer à trouver activement les financements pour couvrir ces coûts. Entre autres, le Directeur a mis en place un mécanisme permettant de mettre de côté à cet effet 1,5 million d'euros sur les frais généraux sur la période quinquennale allant de 2015 à 2019. La Ville de Lyon fournira 1,2 million d'euros provenant des ventes des bâtiments Latarjet et BRC qui permettront de couvrir une partie des frais d'étude pour l'installation des bureaux et des coûts d'installation. Le solde résiduel des fonds approuvés par le Conseil de Direction (Cf. Résolution GC/54/R6) et le produit de la vente du vieux mobilier et des anciens équipements seront affectés à ces dépenses. Il reste néanmoins un solde de 5,04 millions d'euros pour lequel il faudra trouver un financement dans les années qui viennent, soit entre 2017 et 2021, avec l'objectif de recueillir 2,52 millions d'euros au cours de la période biennale 2018-2019. C'est pourquoi le Secrétariat a fait du « Nouveau Centre » l'une des priorités de ses efforts de mobilisation de ressources.

19. Le conseil scientifique a étudié la progression du « Nouveau Centre » lors de sa 53^{ème} session de janvier 2017 et apporte un soutien sans réserve à la proposition d'installation d'une biobanque entièrement automatisée, de laboratoires et de systèmes d'information à la pointe de la technique.

Requête auprès du Conseil de Direction

20. Le Conseil de Direction est invité à exprimer sa gratitude envers les institutions du pays hôte pour leur soutien indéfectible, notamment leur détermination à maintenir des conditions correctes dans les locaux actuels et à faire avancer le projet de « Nouveau Centre ».

21. Le Conseil de Direction est prié de constater le solde de 5,04 millions d'euros pour lequel il reste à trouver un financement avant 2021, date du déménagement dans le « Nouveau Centre », et d'encourager les Etats participants à participer à cet effort par des contributions volontaires.